AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12-951

RÈGLEMENT RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-JEAN ET SUR LA RUE LUPIEN AINSI QUE LA CIRCULATION EN ZONE SCOLAIRE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉAL DULMAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 6 décembre 2021, le Règlement portant le 2021-12-951 intitulé « **RÈGLEMENT RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-JEAN ET SUR LA RUE LUPIEN AINSI QUE LA CIRCULATION EN ZONE SCOLAIRE** ».

Que l'objet de ce règlement est de régir le stationnement et la circulation en zone scolaire.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Réal Dulmaine directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Wickham, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 2021-05-945 à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.wickham.ca), conformément au Règlement numéro 2019-04-888, le vingtième jour du mois de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-et-unième jour du mois de janvier 2022.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier